

2EME ÉDITION 2022

CABARIOT INFOS

L'écho du bourg et des villages



CABARIOT

CHARENTE-MARITIME

17430



05.46.83.71.54



mairie@cabariot17.fr



<https://www.cabariot.fr/>



Mairie de Cabariot

Cabariotaises, Cabariotais, Chers amis,

Je m'adresse à vous en ce début novembre après un été caniculaire et une sécheresse intense. Je noterai deux journées estivales exceptionnelles, l'une en juillet avec le tournage de scènes de la série TF1 "Je te promets" à l'étang, l'autre en août avec "les mecredis du jazz" qui fut une réussite parfaite sous les frondaisons où environ 300 personnes ont pu profiter de ce merveilleux moment en partenariat avec la Commune d'Agglomération de Rochefort Océan. Malheureusement, en raison de la situation climatique, le traditionnel feu d'artifice n'a pu être tiré, ce sera pour l'année prochaine.

Au sujet de la sécheresse, si vous avez constaté des problèmes, fissures ou autres sur votre maison, envoyez moi un courrier accompagné de photos. Je ferai suivre vos demandes en espérant que la commune soit classée en catastrophe naturelle.

Puis vint la rentrée scolaire qui s'est parfaitement déroulée. Un nouveau jeu a été installé dans la cour pour la joie des enfants qui savent faire preuve de patience pour l'utiliser en attendant que celui-ci soit aux normes.

Concernant la cantine, nous avons été contraints d'augmenter le prix du ticket à 2,50 €. Compte-tenu de l'augmentation des charges, le coût d'un repas s'élève réellement à 7€ (hors personnel).

À ce sujet, j'attire l'attention de tous sur les impressionnantes hausses de l'énergie (électricité, gaz) qui vont venir gréver nos budgets. Nous allons devoir être très vigilants concernant les utilisations. Nous demandons aux associations notamment et à chacun de nous la plus grande vigilance.

Des travaux d'entretien ont été réalisés : remplacement et installation de panneaux, nettoyage et entretien du monument aux morts, réparation des dalles devant la Mairie, entretien des haies...). J'en profite pour remercier l'ensemble du personnel communal pour leur action quotidienne.

L'année 2023 sonne le départ en retraite de Catherine, l'une de nos secrétaires et ce, après plus de 30 ans de bons et loyaux services. Elle sera remplacée par Monsieur Gérard FAVRE, sélectionné après de nombreux entretiens. Monsieur FAVRE travaillera en binôme avec Catherine pendant quatre mois afin de se familiariser avec notre commune.

Comme vous avez pu le constater, les travaux d'enfouissement des réseaux sont en cours. Après l'Huilerie, la rue Beaulieu, c'est le centre bourg qui va être concerné. Je présente mes excuses pour la gêne qui va être occasionnée ; c'est un mal pour un bien.

Le Département m'indique que les travaux du fameux rond-point vont enfin être programmés pour l'année prochaine, après avoir obtenu les accords des propriétaires et les études environnementales.

Côté sécurité toujours, je demande à chacune et chacun d'être vigilant quant à la vitesse sur la commune, la route n'est pas un circuit. Nous avons instauré des limitations de vitesse à 30 km/h et installé des stops mais sans la responsabilisation de chacun, nous n'y arriverons pas.

Une ostéopathe s'est installée sur notre commune dans les anciens locaux des P'tites Canailles. Nous lui souhaitons la bienvenue.

La fin de l'année marque l'organisation du Téléthon. Cette année, c'est par le biais d'un concours de belote qui sera organisé le lundi 21 novembre 2022 à son profit.

Cette année enfin, après le covid, nous allons retrouver le repas des personnes de +70 ans le 27 novembre prochain. Quant à ceux qui ont choisi le colis, il sera distribué les 16 et 17 décembre. Ce colis sera proportionnel au prix du repas donc sensiblement amélioré par rapport aux années précédentes.

Je remercie tout particulièrement les habitants qui entretiennent devant chez eux, ils sont nombreux, Il me reste à vous rappeler que mon équipe et moi-même sommes à votre entière disposition nous vivons toujours mieux dans notre commune.

Bien à vous,
Christian BRANGER, Maire.

**JE VOUS SOUHAITE UNE TRÈS BELLE
FIN D'ANNÉE 2022**



RÉUNION DU 30 MAI 2022

- SUBVENTIONS 2022 -

- le Conseil Municipal a débattu sur l'octroi des subventions aux associations communales. Il faut tenir compte de la situation financière de l'association et des activités ponctuelles organisées sur la Commune. Les contraintes budgétaires qui s'imposent obligent à analyser les demandes de subvention au cas par cas et non plus de manière systématique.

- la somme de 100 € a été accordée à l'Association Communale de Chasse Agréée de Cabariot (A.C.C.A).

- 100 € également à l'Association La Gaule Saint-Hippolyte - Cabariot

- 250 € (subvention exceptionnelle) pour l'achat d'un nouveau drapeau. Il a été rappelé que l'association a pour vocation de maintenir la mémoire combattante, le soutien moral, social et administratif des anciens combattants et de leur famille. Elle participe avec son drapeau à toutes les cérémonies patriotiques. Une cinquantaine de manifestations par an.

- 20 € ont été accordés à :

AFSEP Ass. Française des Sclérosés en Plaques de Blagnac

ENFANCE ET ADOLESCENCE de Rochefort

LE SECOURS CATHOLIQUE des Charentes

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX – CONVENTIONS ORANGE

L'effacement des réseaux aériens

* Rue des Gabares (Tranche 2) – Rue Beaulieu – Rue des Iris - Rue de la Briouzière et

* Lieu-dit « l'Huilerie »

a été décidé par délibération en date du 10 février 2020

Un projet de convention a été établi entre la Commune de Cabariot et ORANGE pour chacun des projets. Elle a pour objet de fixer les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux d'aménagement esthétique du réseau de communications électroniques souhaités par la Commune

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

a approuvé les termes des conventions relatives à l'enfouissement des réseaux.

ENTRETIEN DES PISTES CYCLABLES COMMUNAUTAIRES :

Une convention de coopération a été établie entre la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) et les communes de l'île d'Aix, Cabariot, St Laurent de la Prée, Le Vergeroux et Tonnay-Charente concernant l'entretien des pistes cyclables communautaires en cohérence avec les missions déjà exercées par les services des communes ainsi que les modalités de compensation financière.

La Commune de Cabariot est concernée par :

-La piste cyclable (du 11 Rue Lucien Lamothe à la Rue de l'Etang)

-La section entre l'Etang et le lieu-dit « Saint-Clément ».

Les communes assurent l'entretien des accotements (d'une largeur d'1 mètre) ainsi que le ramassage des déchets.

La CARO assure l'entretien de la voirie, la signalisation de police.

La CARO rembourse aux communes au vu d'un récapitulatif retraçant la dépense supportée à hauteur de 10 cts d'euro par mètre soit environ 489 € pour Cabariot.

PUBLICITÉ DES ACTES RÉGLEMENTAIRES ET DÉCISIONS

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet. Ces informations seront également affichées dans le panneau extérieur de la mairie.

- CIRCULATION DES VÉHICULES - VILLAGE DE GABRAS -

Lecture du compte-rendu de la réunion du 19 mai 2022 organisée et conduite par Mme DESSENDIER Claudine, 2ème Adjoint a été donnée.

Cette réunion, demandée par quelques riverains avait pour objet : la circulation des véhicules dans le village de « Gabras ». Après avoir recueilli l'avis de tous les présents (17 familles sur 22) et après en avoir longuement débattu, un vote à bulletins secrets a débouché en faveur d'une circulation à SENS UNIQUE (par 10 voix contre 7).

En conséquence et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette décision.

La règlementation et la signalisation seront officialisées et mises en place prochainement.

Le Conseil Municipal remercie vivement Mme DESSENDIER Claudine pour son engagement dans ce dossier.

- FORMATION UTILISATION DÉFIBRILLATEUR -

Les deux défibrillateurs ont été fixés : Un sur la façade de l'épicerie aux abords du Groupe Scolaire, du Club des Aînés, de la Bibliothèque... et le second à la Maison des Associations près des équipements sportifs (foot, tennis, boules, city stade)

Une formation pour l'utilisation de ces appareils est programmée par la Sté LOCACOEUR, fournisseur des défibrillateurs, le mardi 28 juin 2022 à 14h00.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette information et établit une liste d'une vingtaine de personnes dont la formation semble indispensable.

RÉUNION DU 04 JUILLET 2022

DOSSIER D.E.C.I (DÉFENSE INCENDIE)

Le Schéma de Défense Extérieure contre l'Incendie a été déclaré conforme au règlement départemental de DECI par le SDIS 17 (Service départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime). En conséquence, le bornage et l'achat des parcelles nécessaires à l'exécution de ce schéma vont débuter.

M. BOISSON Ulrich, Adjoint au Maire chargé du dossier informe qu'il a sollicité le Département pour l'acquisition de la parcelle cadastrée Section E n° 826 située à « l'Audonnière » nécessaire à l'implantation d'une bâche incendie d'une contenance de 60 m3.

La Direction des Infrastructures ayant indiqué que la parcelle E n°826 ne présente pas d'intérêt départemental, la Commune de Cabariot peut envisager de l'acheter.

La valeur vénale de cette parcelle de 430 m2 estimée par le service des Domaines est de 0.31 € le m2 soit 133.30 € arrondie à 130.00 € pour la totalité de la parcelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à l'achat de cette parcelle aux conditions énumérées ci-dessus. Les actes seront reçus chez Me BALLANGER-DERLIQUE Sarah, Notaire à Tonny-Charente. M. BOISSON Ulrich informe que tous les propriétaires concernés par ce schéma ont été conviés à une réunion d'échanges mardi 05 juillet à 19 h.

-TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE ACCIDENTOGÈNE-

Le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers est avéré. Ces travaux sont éligibles au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux – Travaux sur voirie communale accidentogène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser des travaux au lieu-dit « La Bergerie » pour un montant de 64 944.00 € HT..

-REPLACEMENT DES DEUX PORTES DE SECURITE - SALLE DES FÊTES-

Il convient d'envisager le remplacement des deux portes de sécurité de la salle des fêtes avec barre anti-panique qui ne ferment plus correctement.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 7000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, estime que le coût des travaux est trop élevé et que ce dossier sera réétudié ultérieurement.

- TRAVAUX COUR GROUPE SCOLAIRE -

Il a été rappelé que des crédits ont été affectés à l'opération 104 « Groupe Scolaire » pour le remplacement du jeu de cour et la réalisation d'un sol conforme aux normes de sécurité.

Après avoir analysé les offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir

* l'entreprise KOMPAN de Dammarie Les Lys (77) montant de 24 248.60 € HT

* l'entreprise TRAMBLE TERRASSEMENT d'Etaules montant de 9 650.00 € HT

Afin de parfaire le financement de ce projet, M. le Maire est chargé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

-SIGNALISATION ROUTIÈRE - ACHAT DE PANNEAUX-

M. le Maire présente un devis établi par le Syndicat Départemental de la Voirie pour des panneaux de signalisation permanente de police. Ce devis prend en compte les décisions du Conseil Municipal en matière de circulation ainsi que l'inventaire des panneaux défectueux à remplacer. Il s'élève à la somme de 2 185.25 € HT – 2 622.30 € TTC

Après avoir pris connaissance du devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable à l'achat des panneaux de signalisation permanente de police,

- décide d'inscrire cette dépense au budget 2022.

- accepte le devis du Syndicat Départemental de la Voirie pour un montant HT de 2 185.25 € -

2 622.30 € TTC.

- décide de solliciter une subvention de 40 % du montant HT des travaux auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de voirie,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

- les panneaux seront mis en place par les employés municipaux.

-RÉHABILITATION DES GARAGES DU GROUPE SCOLAIRE-

Lors du vote du budget 2022, des crédits ont été affectés à l'opération 104 « Groupe Scolaire » pour la réhabilitation des 3 garages en très mauvais état en :

- un seul garage,

- un auvent pour les parents qui attendent les enfants à la sortie des classes,

- un abri vélo.

Un appel d'offres a été effectué selon la procédure adaptée.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la réalisation de ces travaux en 2022.

Afin de parfaire le financement de ces travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité charge M. le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

-DOSSIER SCOT-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a, par délibération en date du 19 mai 2022, approuvé le bilan de concertation et arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale révisé (SCoT).

Ce projet est soumis pour avis à l'ensemble des communes de la CARO conformément aux dispositions de l'article L143-20 du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir pris connaissance (documents transmis avec la convocation) et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un AVIS FAVORABLE au projet SCoT.

- COMPTE-RENDU VISITE DE L'EGLISE DE SAINT-CLEMENT -

Une visite de l'église de St Clément a été effectuée le 28 juin dernier afin de dresser la liste des travaux à réaliser :

- * Rampe d'accès au parvis
- * Toiture à réviser + jointure de la nef
- * Cloches à remettre en état de fonctionnement
- * Coq à refixer
- * Electricité à mettre aux normes
- * Chauffage, Eclairage et Sono à revoir en totalité
- * Vitraux à nettoyer et à consolider – statues à nettoyer
- * Plafond de la sacristie et de l'église à reprendre ou à refaire
- * Mur d'enceinte, grilles et pieds de murs à nettoyer
- * Entretien des murs – présence de salpêtre.

Un groupe de conseillers est constitué pour prendre en charge ce dossier. Les devis nécessaires à la constitution d'un projet chiffré seront sollicités afin de déposer les demandes de subventions susceptibles d'être obtenues et nécessaires au financement des travaux dont le montant sera sans aucun doute élevé.

RÉUNION DU 05 SEPTEMBRE 2022

- ENFOUISSEMENT DES RESEAUX - L'HUILERIE -

Le coût des travaux s'élève à :

- Génie civil Télécom : 7 090.88 € HT – 8 509.06 € TTC

- Travaux annexes Eclairage public :

2 776.65 € - Participation du SDEER 50% soit à la charge de la Commune : 1 388.32 €.

- Reprise de l'éclairage public (4 candélabres) :

7 249.62 € - Participation du SDEER 50 % soit à la charge de la Commune : 3 624.81 €

Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer compte-tenu du coût des matières premières en constante progression.

-ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN ISSUE DE LA PARCELLE ZB 170 -

Afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluie de « L'Huilierie » et de « Gabras », une bande de terrain issue de la parcelle ZB 170 sera achetée à M. BOISSON Ulrich domicilié 9 Villarsais à Cabariot. Prix de vente : l'euro symbolique.

Le bornage sera effectué par AFETI, géomètre expert à Rochefort.

Les actes seront reçus chez Me BALLANGER-DERLIQUE, Notaire à Tonny-Charente.

Tous les frais relatifs à ce dossier seront à la charge de la Commune.

M. BOISSON Ulrich, Adjoint au Maire, n'a pas pris part à cette délibération.

-ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX – « LE BOURG – 2E TRANCHE »-

Le coût des travaux s'élève à :

- Génie civil Télécom : 48 848.54 € HT – 58 618.25 € TTC

- Travaux annexes Eclairage public :

18 085.42 € - Participation du SDEER 50% soit à la charge de la Commune : 9 042.71 €.

- Reprise de l'éclairage public (28 candélabres + 2 lanternes sur façade) :

73 236.42 € - Participation du SDEER 50 % soit à la charge de la Commune : 36 618.21€.

Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer compte-tenu du coût des matières premières en constante progression.

SUBVENTION COOPÉRATIVE SCOLAIRE

La somme de 1000 € sera versée à la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2021-2022.

DOSSIER D.E.C.I – DÉFENSE INCENDIE

30 secteurs sont concernés par l'installation d'une bâche ou d'un PENA (Point d'Eau Naturel ou Artificiel). La Commune de Cabariot est concernée par les parcelles :

- * ZV 115 « Les Renaudières » - Projet 1
- * ZS 35 « La Badoire » - Projet 6
- * ZP 46 « Le Rosier » - Projet 15
- * ZV 52 « La Forêt » - Projet 20
- * D 461 « Rue des Gabares » - Projet 30
- * E 826 « L'Audonnière » - Projet 5

Les autorisations des propriétaires concernés par le D.E.C.I ont été obtenues ou en cours d'obtention. Les opérations de bornage et achat des terrains vont pouvoir débuter prochainement. Le dossier de demande de subvention déposé auprès de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) sera complété et représenté dans le cadre de la Programmation complémentaire à l'automne.

BILAN RESTAURATION SCOLAIRE DE JANVIER À JUILLET 2022

La Loi EGAlim prévoit que les acteurs de terrain de la restauration collective atteignent l'objectif d'un taux d'approvisionnement de 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Afin que le restaurant scolaire de la commune soit en conformité avec cette loi, une période test a été mise en place de janvier à juillet 2022.

Le coût financier de cette opération est de :

Dépenses alimentation uniquement : 18 044.92 €

Recettes encaissées : 17 981.40 €

Il rappelle que le prix de revient du repas est d'environ 7 € (toutes charges comprises) et que le tarif actuel appliqué est de : 2.30 € pour les élèves et 4.80 € pour les adultes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter le tarif des repas à la cantine de 20 centimes soit à compter du 1er septembre : 2.50 € pour les élèves et 5.00€ pour les adultes.

REPAS OFFERT AUX PERSONNES DE + 70 ANS

Il a été rappelé qu'à compter de cette année les personnes de + 70 ans domiciliées dans la Commune doivent choisir entre le colis de fin d'année ou le repas dansant.

Les 2 propositions de menus établies par M. et Mme VIEIRA, restaurateurs à Cabariot « Le Chalet » pour le repas du 27 novembre 2022 ont été présentées et le menu à 29 € a été retenu.

Ce repas sera animé par AMBIANCE MUSETTE de VAL DE LIVEPNE (33) dont le cachet est de 350.00 €.

SUBVENTION RELAIS PETITE ENFANCE NOS P'TITS DRÔLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Relais Itinérant et Associatif « Nos P'tits Drôles » fêtera ses 10 ans d'existence en 2023.

A cette occasion, un projet a été élaboré en plusieurs étapes

- 1)Ateliers conte et Arts visuels
- 2)Spectacle Grandir Autour des émotions, de la nature et de l'anatomie
- 3)Exposition et mise en valeur des créations des enfants et des adultes

Une participation de 100 € a été sollicitée auprès des 6 communes (Lussant, Tonnay-Charente, Moragne, St Coutant le Grand, Cabariot et Muron).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder la subvention de 100 € demandée.

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Compte tenu du contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 développée, pour le Budget Principal de la Commune de Cabariot et de son budget annexe « Section de Commune » sera mise en place à compter du 1er janvier 2023.

GESTION MUNICIPALE

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE

Dans le cadre du recrutement d'un Adjoint Administratif Principal de 1ère classe chargé de remplacer Mme MONTEZIN Catherine qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1er mars 2023, M. le Maire a proposé de créer un second poste du même grade afin que le candidat retenu puisse travailler en binôme avec Mme MONTEZIN pendant quelques mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la proposition de M. le Maire et décidé de créer un second poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps complet, à compter du 1er novembre 2022.

Le poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe occupé par Mme MONTEZIN Catherine sera supprimé le 1er mars 2023.

CRÉATION D'UNE PLATEFORME – ATELIERS MUNICIPAUX

Il a été envisagé d'aménager une plateforme de 1000 m2 au dépôt communal pour le stockage des matériaux à disposition des services techniques. Un appel d'offres a été effectué selon la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Deux devis ont été réceptionnés :

- Sarl RAMBEAU de CHAMPAGNE 8 900.00 € HT – 10 680.00 € TTC

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir l'offre de la Sarl RAMBEAU pour un montant de 8 900.00 € HT.

Les comptes-rendus de réunion sont disponibles toute l'année sur notre site internet :
<https://www.cabariot.fr/vie-municipale/la-mairie/deliberations-du-conseil-municipal-de-cabariot.html#162-195-2022> 

RÉUNION BIODÉCHETS

À compter du 1er janvier 2024, la réglementation exige un tri à la source des biodéchets. Les biodéchets sont principalement les déchets alimentaires et représentent en moyenne 38% de la poubelle d'ordures ménagères. 43,7 % des foyers de la commune sont déjà équipés d'un composteur individuel.

AFIN D'INFORMER LES USAGERS ET AINSI AUGMENTER LE TAUX D'ÉQUIPEMENT DES FOYERS EN COMPOSTEUR, UNE RÉUNION PUBLIQUE SERA ORGANISÉE
LE 24 NOVEMBRE 2022 À 18H30 SALLE CANDÉ



En attendant, et si vous le souhaitez, nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat afin d'obtenir votre bac individuel. En espérant pouvoir compter sur votre présence à cette réunion.

DOSSIER SÉCHERESSE

Si vous avez constaté des dégâts dans votre habitation suite à la sécheresse 2022 (fissures, lézardes...), nous vous invitons à adresser un courrier à la Mairie accompagné de photos.

Courant décembre, un dossier sera constitué et ainsi, une demande de reconnaissance "catastrophe naturelle sécheresse 2022" sera formulée auprès des services compétents dans l'espoir d'obtenir un retour favorable.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au déclassement de voirie communale
(parcelle E 852 - Saint-Clément)

du 28 novembre au 16 décembre 2022

Permanence du commissaire enquêteur le 16 décembre de 15h à 17h à la Mairie

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PERMANENCE AVOCAT

Nous vous rappelons que deux avocats proposent de manière totalement gratuite et anonyme un service d'informations d'accès et d'orientations aux habitants de Cabariot dans le domaine du droit. À l'occasion de cette permanence, les conseils d'orientations qui seront donnés bénéficieront d'une totale confidentialité et d'une totale gratuité.



Pour se faire, est organisée une permanence mensuelle les derniers samedis du mois (prochaine permanence, le samedi 26 novembre)

Pour garantir la confidentialité, les avocats concernés vous recevront uniquement sur rendez-vous.

Pour cela, veuillez contacter le secrétariat de la Mairie
au 05 46 83 71 54 (au plus tard la veille de la permanence) ☎

CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE

Une conseillère numérique vous accueille désormais les :

jeudis après-midi à la Mairie de 14h30 à 17h30.

Elle vous accompagne pour toute démarche informatique (prise en main d'un équipement informatique, installation et utilisation d'applications...).

CETTE DÉMARCHE EST TOTALEMENT GRATUITE ET SUR RENDEZ-VOUS.

CONTACT

06 74 08 20 34 ☎

fanny.monneaux@charente-maritime.fr 🖱

Osez Internet !
LE NUMÉRIQUE PRÈS DE CHEZ VOUS

Notre conseillère numérique du Département est là pour vous aider gratuitement !

Permanences à la mairie de CABARIOT
le jeudi de 14H30 à 17H30
Accueil sur RDV au 06.74.08.20.34
ou fanny.monneaux@charente-maritime.fr

• 02 99 540 017
du lundi au vendredi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h30

BUS FRANCE SERVICES

Madame CHARRIER, agent France services :

- Répond à vos questions et vous accompagne dans vos démarches quotidiennes
- Vous accompagne dans l'utilisation des outils numériques et vos démarches en ligne (création d'adresse mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs)
- Vous aide dans vos démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne)

Madame CHARRIER vous reçoit sur rendez-vous uniquement au 06 02 59 50 57

bus.france.services@gmail.com



France Services
Proche de vous au quotidien



St Hippolyte / Cabariot



juin-22	juillet-22	août-22	septembre-22	octobre-22	novembre-22	décembre-22
1 mer	1 ven	1 lun	1 jeu	1 sam	1 mar	1 jeu
2 jeu	2 sam	2 ven	2 ven	2 dim	2 mer	2 ven
3 ven	3 dim	3 mer	3 sam	3 lun	3 jeu	3 sam
4 sam	4 lun	4 jeu	4 dim	4 mar	4 ven	4 dim
5 dim	5 mar	5 ven	5 lun	5 mer	5 sam	5 lun
6 lun	6 mer	6 sam	6 mar	6 jeu	6 dim	6 mar
7 mar	7 jeu	7 dim	7 mer	7 ven	7 lun	7 mer
8 mer	8 ven	8 lun	8 jeu	8 sam	8 mar	8 jeu
9 jeu	9 sam	9 mar	9 ven	9 dim	9 mer	9 ven
10 ven	10 dim	10 mer	10 sam	10 lun	10 jeu	10 sam
11 sam	11 lun	11 jeu	11 dim	11 mar	11 ven	11 dim
12 dim	12 mar	12 ven	12 lun	12 mer	12 sam	12 lun
13 lun	13 mer	13 sam	13 mar	13 jeu	13 dim	13 mar
14 mar	14 jeu	14 dim	14 mer	14 ven	14 lun	14 mer
15 mer	15 ven	15 lun	15 jeu	15 sam	15 mar	15 jeu
16 jeu	16 sam	16 mar	16 ven	16 dim	16 mer	16 ven
17 ven	17 dim	17 mer	17 sam	17 lun	17 jeu	17 sam
18 sam	18 lun	18 jeu	18 dim	18 mar	18 ven	18 dim
19 dim	19 mar	19 ven	19 lun	19 mer	19 sam	19 lun
20 lun	20 mer	20 sam	20 mar	20 jeu	20 dim	20 mar
21 mar	21 jeu	21 dim	21 mer	21 ven	21 lun	21 mer
22 mer	22 ven	22 lun	22 jeu	22 sam	22 mar	22 jeu
23 jeu	23 sam	23 mar	23 ven	23 dim	23 mer	23 ven
24 ven	24 dim	24 mer	24 sam	24 lun	24 jeu	24 sam
25 sam	25 lun	25 jeu	25 dim	25 mar	25 ven	25 dim
26 dim	26 mar	26 ven	26 lun	26 mer	26 sam	26 lun
27 lun	27 mer	27 sam	27 mar	27 jeu	27 dim	27 mar
28 mar	28 jeu	28 dim	28 mer	28 ven	28 lun	28 mer
29 mer	29 ven	29 lun	29 jeu	29 sam	29 mar	29 jeu
30 jeu	30 sam	30 mar	30 ven	30 dim	30 mer	30 ven
	31 dim			31 lun		31 sam

St Hippolyte 10H00 / 12H30
Cabariot 13H30 / 16H00

Merci de prendre rendez-vous avec Mme CHARRIER au :
06.02.59.50.57
N'hésitez pas à laisser un message, Mme CHARRIER vous rappellera.

INFORMATIONS DIVERSES

DÉPÔTS SAUVAGES

Nous vous rappelons que les dépôts sauvages sont strictement interdits. Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique et privée est puni d'une amende forfaitaire. L'amende est fixée à 135,00 €



PARTICIPATION CITOYENNE

Instaurée en **décembre 2021** au sein de la commune, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants de la commune en les associant à la protection de leur environnement.

Cette démarche est mise en place dans des secteurs touchés par des cambriolages et incivilités dans le but d'encourager la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

■ QUEL EST LE RÔLE DE CHACUN ? ■

■ **LE MAIRE** : il est chargé de la mise en oeuvre, de l'animation et du suivi du dispositif

■ **LES RÉFÉRENTS** : ils veillent à une surveillance mutuelle des habitants en l'absence de leurs occupants, ramassage du courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects...

■ **LA GENDARMERIE** : elle veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.



De nombreux administrés sont d'ores et déjà impliqués dans ce dispositif. Si vous souhaitez également vous inscrire en tant que référent de secteur, vous pouvez vous rapprocher de la Mairie au 05 46 83 71 54 ou par mail à l'adresse suivante : mairie@cabariot17.fr

PETIT CLIN D'ŒIL



Madame VINSONNEAU Chantal a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1er janvier 2022 après une trentaine d'années de service. Sa polyvalence a été appréciée et nous la remercions pour ces années passées au sein de nos services.

Malgré son départ, Chantal n'a pas pu quitter les enfants définitivement. C'est pourquoi, elle restera parmi nous une année supplémentaire afin d'assurer la surveillance cantine durant la pause méridienne.

Nous lui souhaitons une très bonne retraite.

BIBLIOTHÈQUE



À compter du **14 janvier 2023**, la bibliothèque vous propose une permanence supplémentaire tous les deuxièmes samedis du mois de 10h à 12h



INFORMATIONS DIVERSES

SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES ARMES (SIA)

QU'EST CE QUE C'EST ? A QUOI ÇA SERT ?

Depuis le 8 février 2022, le Système d'Information sur les Armes (SIA) est la nouvelle application de gestion des armes déployée par le Ministère de l'Intérieur. Le SIA remplacera à terme l'application actuelle Agrippa. Aussi, pour détenir une arme, vous devrez vous créer un compte personnel.

LA CRÉATION D'UN COMPTE PERSONNEL EST DÉSORMAIS OBLIGATOIRE POUR ACHETER, VENDRE OU RÉPARER UNE ARME.

Ce compte personnel vous donne accès à votre râtelier numérique, c'est-à-dire à l'inventaire des armes que vous possédez et vous permet d'effectuer vos démarches depuis chez vous.

LA NOUVELLE APPLICATION SIA OFFRE DE NOMBREUX AVANTAGES

Ce compte personnel vous donne accès à votre râtelier numérique, c'est-à-dire à l'inventaire des armes que vous possédez et vous permet d'effectuer vos démarches depuis chez vous.

LA NOUVELLE APPLICATION SIA OFFRE DE NOMBREUX AVANTAGES

1 Dématérialiser

Vos démarches administratives pourront être réalisées depuis votre espace personnel : changement d'adresse, achat/vente d'arme, demande d'information auprès de l'administration, etc.

2 Simplifier

■ Délivrance d'une autorisation globale d'armes valable 5 ans (suppression d'une autorisation délivrée aujourd'hui pour chaque arme de catégorie B).

■ Suppression du récépissé de déclaration

■ Création de votre carte européenne d'armes à feu

■ Vérification automatisée de la validité de vos documents

3 Sécuriser

■ Traçabilité des armes en temps réel

■ Contrôles automatisés pour s'assurer que chaque détenteur est apte à détenir des armes

■ Interconnexion du SIA, avec les systèmes d'information des fédérations



➡ **VOUS ÊTES CHASSEUR ? N'ATTENDEZ PAS POUR CRÉER VOTRE COMPTE DANS LE SIA** ←

⚠ **Au 1er juillet 2023, il sera trop tard pour conserver vos droits à détenir vos armes.**

CRÉER VOTRE COMPTE EN 3 ÉTAPES

Une démarche simple sur le site :

<https://sia.interieur.gouv.fr>

AIDE & ASSISTANCE

Sur le site internet du SIA, un document d'aide à la création de compte est disponible dès la page d'accueil puis tout au long de la démarche.

Les points d'accès numériques à la Préfecture de La Rochelle et dans les 4 Sous-Préfectures du département sont à votre disposition dans vos démarches;

Le réseau France Services du département est également à votre disposition pour vous accueillir.

Les armuriers et la Fédération départementale des chasseurs de la Charente-Maritime sont également disposés à vous assister dans la création de votre compte.

N'HÉSITEZ PAS À VOUS FAIRE ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES !

ESPACE PERSONNEL

Lorsque vous créez votre compte personnel, le système vous attribue un numéro SIA. Ce numéro est personnel et vous suivra tout au long de votre vie de détenteur d'armes. C'est un numéro d'identification à communiquer à l'armurier à chaque vente, achat, réparation...

ASSOCIATIONS COMMUNALES

■ **A.C.C.A** - M. PELON Alban

07.80.48.29.77 - valeriepelon12@gmail.com

■ **AFMD** - M. et Mme PINON

05.46.84.91.38 - afmd.dt17@outlook.fr

■ **AINES RURAUX** - M. JINGUENAUD André

05.46.88.41.16

■ **ALPINE PASSION 17** - M. JOUSSEMET Claude

05.46.84.20.37 - alpinepassion17@orange.fr

■ **ANCIENS COMBATTANTS** - M. BORNIET Patrice

07.81.76.32.47 - patrice.borniet@orange.fr

■ **ASSOCIATION SPORTIVE CABARIOTAISE** - M. VALLÉE

05.46.87.50.52 - valleegillesetcorine@wanadoo.fr

■ **CABARIOT TENNIS CLUB** - Mme DAUZAT Nadia

06.81.67.60.69 - dauzat.nadia@gmail.com

■ **CABARIOT KART CROSS** - M. POUBLANC Stéphane

06.22.90.31.16 - stephane.pbc78@gmail.com

■ **C.I.E.C** - Mme GRANGE-COURTY

07.84.28.82.98 - clubcanincabariot2@outlook.fr

■ **COMITÉ DES FÊTES** - Mme HERARD Régine

06.66.12.63.29 - regine.rh30@gmail.com

■ **CONSEIL LOCAL DES PARENTS D'ÉLÈVES** - Mme GUIGNOUARD Emilie

06.86.47.21.76 - emilie.guignouard@hotmail.fr

■ **F.N.A.C.A** - M. SERRIER

05.46.83.42.21

■ **LA GAULE ST-HIPPOLYTE/CABARIOT** - M. REBOURS

05.46.83.80.96 - philipperebours17000@gmail.com

■ **L'ATROUPANOU THEATRE** - M. BOULANGER Xavier

05.46.82.61.03 - ubuchat@yahoo.fr

■ **LES AMIS DU VERGER DE CABARIOT** - M. BOISSERIE Guy

05.46.83.73.65 - boisseriegy@orange.fr

■ **LES P'TITES CANAILLES** - Mme FOVIAUX Laëtitia

05.46.88.47.33 - direction17@gmail.com

■ **LES POTES EN CIEL** - M. GRIMARD Thierry

06.64.96.73.73 - lespotesenciel17@gmail.com

■ **MODERN'JAZZ** - Mme GUEDEAU Michèle

05.46.88.05.84 - francois.guedeau@orange.fr

■ **U.S.A.B.C** - Mme LIGNERON Christiane

06.63.88.07.08 - christianeligneron@gmail.com

CENTRE D'ÉDUCATION ET D'INITIATION CANINE

Tout d'abord, le club remercie tous ses adhérents pour leur assiduité aux cours d'éducation et école des chiots. Cette année a encore été riche pour la session agility de notre club. Après notre concours annuel de mars qui s'est très bien déroulé, nos duo Florence avec Louny, Anne Marie avec Open, Stéphanie avec Jig en grade 2 et Annie avec Tibou, Anne Marie avec JourJ en grade 3 ont pu participer au Championnat de France, bravo à toutes les équipes 😊



Stéphanie avec Jig se sont sélectionnées pour la finale du gpf, bravo à elles.

L'agility est avant tout un sport canin, demandant beaucoup de travail, de patience et de persévérance mais ce sont aussi des fous rires, un travail d'équipe, de l'amusement et surtout une passion 😊.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

A bientôt pour de nouvelles aventures.

clubcanincabariot2@outlook.fr 📧 06 36 19 20 14 ☎

<https://www.facebook.com/ClubInitiationEducationCanineCabariot> 

LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE DE MODERN JAZZ

SALLE DES FÊTES

LUNDIS

19h-20h : renforcement musculaire
20h-21h : zumba

SALLE DES ASSOCIATIONS

MARDIS

17h30-19h : atelier danse (7 à 10 ans)
19h30-21h : atelier danse (adultes avancés)



Les ateliers danse du mercredi sont maintenus aux mêmes horaires :

- ☒ Moyens : 14h30-16h
- ☒ Petits : 16h-17h
- ☒ Ado : 17h-18h30
- ☒ Adultes avancés : 18h30-20h
- ☒ Adultes débutants : 20h-21h30

IL RESTE QUELQUES PLACES, N'HÉSITEZ PAS À VENIR ESSAYER !

ASSOCIATION SPORTIVE CABARIOTaise

Bonjour à toutes et tous,

Une nouvelle saison footballistique 2022 - 2023 commence. L'association Sportive de CABARIOT pourra encore compter cette année, sur un effectif constant de licenciés. On peut même noter, une augmentation des inscriptions chez les tout-petits U6-U10. Ce succès, nous permet d'engager des équipes dans la majorité des catégories. Merci à tous pour votre fidélité et votre confiance.

Pour les nouveautés, un tableau afficheur des scores est maintenant installé à côté du terrain d'honneur. Remerciements, à tous ceux qui ont œuvré et participé à la mise en place de ce nouveau matériel.

Chaque année, nos infrastructures se modernisent et permettent à notre club de rester très attractif. La concurrence intercommunale est forte.

Du côté des manifestations, nous avons déjà organisé un concours de belote en septembre.

Nous en organiserons un tous les mois. Les dates sont disponibles auprès de la mairie. Le prochain aura lieu le lundi 7 novembre, bien évidemment à la salle des fêtes de notre commune. Deux lotos sont aussi en cours de préparation, le samedi 5 novembre à partir de 21h et notre traditionnel loto de Noël, le dimanche 18 décembre à partir de 14h.

Dans l'attente, de vous revoir très prochainement autour de nos manifestations.

Nous comptons sur votre présence.

Le secrétaire général.



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE CABARIOT (AACC)

Cérémonie du 8 mai : la commémoration de l'armistice du 08 mai 1945 fut célébrée à Cabariot par une belle journée ensoleillée. La cérémonie a débuté par un bref défilé entre la Mairie et le Monument aux morts. L'AACC a particulièrement apprécié la présence du conseil municipal et de personnels militaires d'active.



La cérémonie s'est poursuivie par la levée des couleurs et la lecture du message du gouvernement par monsieur le Maire de Cabariot Christian Branger. Un hommage aux morts fut rendu par un dépôt de gerbes par les différentes associations de la commune. Les dépôts des gerbes de l'AS Cabariot et de l'APE par des enfants furent très remarquables.



Après l'Appel aux morts et la sonnerie "Aux morts", l'assemblée a respecté une minute de silence. La Marseillaise a clôturé la cérémonie. La municipalité de Cabariot a offert un pot aux participants. L'assemblée s'est ensuite réunie à la salle des fêtes pour un repas préparé par "Le Chalet" et animé par le musicien Christian Millet.



NOUVEAU DRAPEAU : le drapeau et son porte-drapeau sont régulièrement présents dans plus d'une cinquantaine de manifestations patriotiques par an au sein du pays Rochefortais. Le drapeau est issu de la section FOPAC de Cabariot rattachée au comité d'Echillais. Roger Saillard, directeur d'école et secrétaire de mairie de 1926 à 1952 est à l'origine de ce drapeau. Il a été rénové en 1991. Son état de vétusté, et le fait que la section FOPAC de Cabariot n'existe plus, nécessitait l'acquisition d'un nouveau drapeau avec le marquage "ANCIENS COMBATTANTS DE CABARIOT". Un atelier spécialisé des environs de Rennes nous a réalisé ce nouveau Drapeau :



ancien drapeau



nouveau drapeau

11 NOVEMBRE : L'AACC organisera le 11 novembre 2022 la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 et un repas dansant à la salle des fêtes de Cabariot. VENEZ NOMBREUX.

Patrice BORGNIET : 07 81 76 32 47

Gérard DESSENDIER 06 15 47 48 47

Jean-Claude BALLAIS 06 70 76 37 50

AGENDA DES MANIFESTATIONS

JANVIER

- 07 : Assemblée Générale - C.I.E.C
- 09 : Concours de belote - A.S.C
- 13 : Cérémonie des vœux de Monsieur le Maire
- 14 : Assemblée Générale - Anciens Combattants
- 18 : Assemblée Générale - Aînés Ruraux
- 27 : Assemblée Générale - Comité des fêtes

FÉVRIER

- 06 : Concours de belote - A.S.C
- 13 : Concours de belote - U.S.A.B.C
- 25 : Spectacle - l'Attroupanou

MARS

- 06 : Concours de belote - A.S.C
- 11 : Loto - A.C.C.A Lussant
- 13 : Concours de belote - U.S.A.B.C
- 19 : Cérémonie au monument aux morts

AVRIL

- 03 : Concours de belote - A.S.C
- 15 : Loto - A.S.C
- 17 : Concours de belote - U.S.A.B.C

MAI

- 06 : Concours de belote - A.S.C
- 08 : Cérémonie au monument aux morts
- 28 : Brocante - APE
- 29 : Randonnée vélos - Comité des fêtes

JUIN

- 03 : Marché artisanal - MAM "Graine de Demain"
- 04 : Assemblée Générale - A.C.C.A
- 05 : Concours de belote - A.S.C
- 24 : Randonnée pédestre - Comité des fêtes
- 25 : Course de voiturettes et tracteurs tondeuses - C.K.C
- 30-01 : Spectacle de danse - Modern'Jazz

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, jeudi : 09h00-12h00/15h00-17h00

Mardi : 09h00-12h00

Vendredi : 15h00-17h00

Tél. 05.46.83.71.54 - Mail : mairie@cabariot17.fr

Site internet : <https://www.cabariot.fr>

Facebook : Mairie de Cabariot

LA POSTE

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 8h30-12h45

Samedi : 10h30-12h00.

Tél. 05.46.83.72.07

Levée du courrier à 13h30*

* (du lundi au vendredi)

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture - période scolaire

lundi, mercredi et vendredi 14h30-17h00

Horaires d'ouverture - hors période scolaire

Mercredi uniquement : 14h30-17h00

Tél. 05.46.83.71.54 - Mail : bib.cabariot@gmail.com

Permanence supplémentaire : deuxième samedi du mois de 10h à 12h (à partir du 14/01/2023)

GROUPE SCOLAIRE

Tél. 05.46.83.72.76 - Mail : e-cabariot@ac-poitiers.fr

GARDERIE - CENTRE DE LOISIRS

Tél. 05.46.83.47.33 - Mail : direction17@gmail.com

LIGNE DIRECTE FRANCE SERVICES

05 46 001 001 (du lundi au vendredi de 16h à 20h)

CONSEILLERE NUMERIQUE

06 74 08 20 34 (les jeudis de 14h30 à 17h30)

DÉCHETTERIE TONNAY-CHARENTE

Horaires d'ouverture - été

(du 1er avril au 30 septembre)

Du lundi au samedi de 9h30-12h00/14h30 à 19h

Horaires d'ouverture - hiver

(du 1er octobre au 31 mars)

Du lundi au samedi de 9h30-12h00/14h30 à 17h30

Le formulaire de demande de carte de déchetterie est disponible à la Mairie 

PASSEPORTS - CARTES D'IDENTITÉS

Pour toute demande relative à une demande de cartes d'identités ou de passeports, veuillez vous adresser à la Mairie de ROCHEFORT au 05.46.82.65.21

CARTE GRISE

Toutes les démarches concernant les cartes grises doivent s'effectuer en ligne sur les sites suivants :

- <https://franceconnect.gouv.fr>

- <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

TAXI PEYRON 06.89.17.18.76

TAXI PEYRON vous propose :

- Un véhicule 7 places pour vos déplacements personnels et professionnels (transferts gares et aéroports, courses, transports de colis etc...)

- Un véhicule 5 places conventionné CPAM (transport médical assis, CMPP, CAMPHEA...)

OFFICE DU TOURISME ROCHEFORT

Tél. 05.46.99.08.60 - www.rochefort-ocean.com

www.facebook.com/Rochefort.Ocean.Tourisme/

COMMUNAUTÉ D'AGGLO. ROCHEFORT Océan

3, avenue Maurice Chupin - Parc des fourriers

BP 50224 - 17304 ROCHEFORT CEDEX

Tél. 05.46.82.17.80 - www.agglo-rochefortocean.fr

COVOITURAGE

Conducteurs et passagers, osez le covoiturage !

Publiez votre annonce sur :

"covoiturage.poitou-charentes.fr"